

A ssociation de Défense de l'Ecole Catholique

Des papes l'ont écrit

D La question scolaire est, à juste titre, toujours au cœur des principales préoccupations sociales des Français. Deux axes complémentaires en ressortent : la question de la liberté d'enseignement qui devrait être reconnue aux parents, à qui revient la responsabilité première de l'éducation de leurs enfants. Elle est bien mise à mal dans un système qui n'offre pas d'alternative à un programme éducatif d'Etat. Le second axe porte sur la qualité et l'efficacité du système unique proposé, eu égard aux attentes des parents en ce qui concerne le degré de connaissances, de culture et de formation de l'esprit que l'on peut attendre du long temps de scolarité obligatoire (3 à 16 ans) subi par un enfant.

E Lisons, pour mémoire, deux extraits de textes de papes qui ont traité de la première des deux questions mentionnées ci-dessus, à des périodes qui ne sont plus la nôtre, mais qui nous donnent à réfléchir à partir de principes toujours pérennes.

C « Nous ne voulons pas manquer ici d'exhorter spécialement les pères de famille à régler d'après ces préceptes le gouvernement de leurs maisons et la première éducation de leurs enfants. La famille est le berceau de la société civile, et c'est en grande partie dans l'enceinte du foyer domestique que se prépare la destinée des États. Aussi bien, ceux qui veulent

en finir avec les institutions chrétiennes s'efforcent-ils de s'attaquer aux racines mêmes de la famille et de la corrompre prématurément dans ses plus tendres rejetons. Ils ne se laissent pas détourner de cet attentat par la pensée qu'une telle entreprise ne saurait s'accomplir sans infliger aux parents le plus cruel outrage, car c'est à eux qu'il appartient, en vertu du droit naturel, d'élever ceux auxquels ils ont donné le jour, avec l'obligation d'adapter l'éducation et la formation de leurs enfants à la fin pour laquelle Dieu leur a donné de leur transmettre le don de la vie. C'est donc une étroite obligation pour les parents d'employer leurs soins et ne négliger aucun effort pour repousser énergiquement toutes les injustes violences qu'on leur veut faire en cette matière, et pour réussir à garder exclusivement l'autorité sur l'éducation de leurs enfants. Ils doivent, d'ailleurs, pénétrer celle-ci des principes de la morale chrétienne et s'opposer absolument à ce que leurs enfants fréquentent les écoles où ils sont exposés à boire le funeste poison de l'impiété. Quand il s'agit de la bonne éducation de la jeunesse, on n'a jamais le droit de fixer de limites à la peine et au labeur qui en résultent, si grands qu'ils puissent être. Aussi ces catholiques de toutes nations qui, en dépensant beaucoup d'argent et plus encore de zèle, ont créé des écoles pour l'éducation de leurs enfants, sont dignes d'être proposés à l'admiration de tous. Il convient que ce bel exemple soit imité partout où les circonstances l'exigent. Toutefois, et par-dessus tout, qu'on tienne compte de l'influence considérable exercée sur les âmes des enfants par l'éducation de famille. Si la jeunesse trouve au foyer domestique les règles d'une vie vertueuse et comme l'école pratique des vertus chrétiennes, le salut de la société sera, en grande partie, garanti pour l'avenir. »

Léon XIII, *Sapientiae Christianae*, 1890, § 54

Pie XI, quant à lui, publie en 1929 une grande encyclique sur l'éducation, *Divini illius Magistri*. Après avoir rappelé l'interdiction de fréquenter les écoles « neutres », à moins d'une autorisation de l'Ordinaire « dans des circonstances bien déterminées de temps et de lieu et sous de spéciales garanties », il décrit ce que doit être une école vraiment chrétienne. Il répond ensuite à l'objection de ceux qui prétendent qu'une telle école ne peut exister dans un pays où plusieurs religions coexistent. L'objection de la laïcité trouverait ici une réponse identique :

« Et qu'on ne dise pas qu'il est impossible à l'Etat, dans une nation

de croyances diverses, de pourvoir à l'instruction publique autrement que par l'école neutre ou par l'école mixte, puisqu'il doit le faire pour être plus raisonnable, et qu'il le peut plus facilement en laissant la liberté et en venant en aide par des subsides appropriés à l'initiative et à l'action de l'Eglise et des familles.

Que cela soit réalisable à la satisfaction des familles et pour le bien de l'instruction, de la paix et de la tranquillité publiques, l'exemple de certains peuples, divisés en plusieurs confessions religieuses, le démontre. Chez eux l'organisation scolaire sait se conformer aux droits des familles en matière d'éducation pour tout l'enseignement (spécialement en accordant des écoles entièrement catholiques aux catholiques), mais ils observent encore le respect de la justice distributive, l'Etat donnant des subsides à toute école voulue par les familles.

En d'autres pays de religion mixte, les choses se passent autrement, mais là au prix d'une lourde charge pour les catholiques. Ceux-ci, sous les auspices et la direction de l'épiscopat, avec le concours infatigable du clergé séculier et régulier, soutiennent complètement à leurs frais l'école catholique pour leurs enfants, telle que l'exige d'eux un grave devoir de conscience. Avec une générosité et une constance dignes de tout éloge, ils persévèrent dans leur résolution d'assurer entièrement (comme ils l'expriment dans une sorte de mot d'ordre): " L'éducation catholique, pour toute la jeunesse catholique, dans des écoles catholiques. "

Pareil programme, si les deniers publics ne lui viennent pas en aide, comme le demanderait la justice distributive, du moins ne pourra pas être entravé par le pouvoir civil qui a vraiment conscience des droits de la famille et des conditions indispensables de la légitime liberté.

Mais là aussi où cette liberté élémentaire est empêchée ou contrecarrée de différentes manières, les catholiques ne s'emploieront jamais assez, fût-ce au prix des plus grands sacrifices, à soutenir et à défendre leurs écoles, comme à obtenir des lois justes en matière d'enseignement. (...)

Qu'il soit donc proclamé hautement, qu'il soit bien entendu et reconnu par tous que, en procurant l'école catholique à leurs enfants, les catholiques de n'importe quelle nation ne font nullement œuvre politique de parti, mais œuvre religieuse indispensable à la

paix de leur conscience ; qu'ils ne cherchent pas du tout à séparer leurs fils du corps et de l'esprit de la nation, mais bien au contraire à leur donner l'éducation la plus parfaite et la plus capable de contribuer à la prospérité du pays. Un bon catholique, en effet, en vertu même de la doctrine catholique, est le meilleur des citoyens, attaché à sa patrie, loyalement soumis à l'autorité civile établie, sous n'importe quelle forme légitime de gouvernement. »

Pie XI, *Divini illius Magistri*, 1929

Ces textes résonnent aujourd'hui comme une plaidoirie en faveur des écoles hors contrat.

Abbé Bourrat

NOUVELLES DES ÉCOLES

École Saint-Jean-Bosco, Marlieux (01)



La restauration du perron du bâtiment de pierre a été réalisée : la terrasse, l'escalier du château, une fosse septique raccordée aux eaux usées et pluviales, pour un coût total de 16 000 €.

LISTE DES ÉCOLES SECONDAIRES DU DISTRICT DE FRANCE

01 - Ain	École Saint-Jean-Bosco <i>Maternelle à Terminale</i> La Ville - 01 240 MARLIEUX	Tél. 04 74 42 86 00
11 - Aude	École Saint-Joseph-des-Carmes <i>Maternelle à Terminale - Bac général et STMG</i> 11 290 MONTRÉAL-DE-L'AUDE	Tél. 04 68 76 25 40
35 - Ille- et-Vilaine	École Sainte-Marie <i>Maternelle à Terminale</i> Le Bois-Martin - 35 430 SAINT-PÈRE-MARC-EN-POULET	Tél. 02 99 58 89 07
36 - Indre	École Saint-Michel <i>Primaire, Sixième à Terminale</i> La Martinerie - Route départementale 96 36 130 MONTIERCHAUME	Tél. 02 54 29 89 48
	École professionnelle Philibert-Vrau <i>Électricité - Menuiserie - Espaces verts - Maçonnerie - Métiers de bouche</i> adresse ci-dessus : La Martinerie	Tél. 02 54 29 89 48
44 - Loire- Atlantique	École Saint-Martin <i>Maternelle à Troisième</i> La Placelière - 44 690 CHÂTEAU-THÉBAUD	Tél. 02 40 56 85 26
57 - Moselle	École Étoile du Matin <i>Primaire à Terminale</i> 112, route de Waldeck - 57 230 EGUELSHARDT	Tél. 03 87 06 53 90
62 - Pas- de-Calais	École Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle <i>6^e à Terminale</i> Rue du Perroy - 62 690 CAMBLAIN-L'ABBÉ	Tél. 03 21 22 00 04
64 - Pyrénées- Atlantiques	École Saint-Michel-Garicoïts <i>Primaire à Seconde</i> Château Oihenartia - 64 120 ETCHARRY	Tél. 05 59 65 70 05
78 - Yvelines	École Saint-Bernard <i>Maternelle à Terminale</i> 5, rue de Chaponval - 78 870 BAILLY	Tél. 01 30 49 54 04

NOUVELLES DES ÉCOLES



École L'Étoile du Matin, Éguelshardt (57)

Travaux prévus : rénovation des dortoirs (pose de planchers, luminaires à changer, VMC à installer pour une meilleure salubrité), qui nécessitent une dépense d'environ 70 000 €.

École Saint-Michel-Garicoïts, Etcharry (64)



Nous venons de refaire le réseau informatique de l'école et à l'avenir c'est le réseau téléphonique qui doit être remis à neuf. Quelques aménagements se poursuivent au château, parallèlement à l'entretien général de l'école.



École professionnelle Philibert-Vrau - Montierchaume (36)

Nous proposons 5 formations : maçonnerie, menuiserie et électricité, aménagements paysagers et métiers de bouche.

Ci contre : les futurs maçons attentifs à l'enseignement de leur maître de formation - réalisation d'une salle de lecture dans le préau de La Martinerie.

NOUVELLES DES ÉCOLES

École Sainte-Marie, Saint-Père-Marc-en-Poulet (35)



L'école Sainte-Marie a réalisé cet été de grands travaux d'aménagement des terrains de sport qui permettent désormais aux élèves de bénéficier d'une piste de course, de trois terrains de volley, de deux terrains de basket et d'un terrain de hand-ball.

École St-Michel Montierchaume (36)

Pièce de théâtre jouée par les élèves de l'école Saint-Michel, en décembre 2023.



École Saint-Martin, La Placelière Château-Thébaud (44)

Bâtiment en cours de réhabilitation pour la création de nouvelles salles de classes. 400 m² au sol. 450 000 € de travaux.

NOUVELLES DES ÉCOLES

École Saint-Joseph-des-Carmes, Montréal-de-l'Aude (11)



A l'école St-Joseph-des-Carmes, ce sont les fenêtres des dortoirs qui doivent être remplacées pour un devis qui

s'élève à 25 000 €. Pour tous ces besoins, nous comptons sur saint Joseph mais aussi sur votre aide ! Merci d'avance.

Oui, je soutiens l'ADEC et je fais un don

- par chèque bancaire à l'ordre de « ADEC »
11 rue Cluseret - 92 280 SURESNES CEDEX

Reçu fiscal sur demande

- par carte bancaire sur le site www.laportelatine.org

Paiement sécurisé -

Impôt sur le revenu (impôt sur les sociétés) :

66 % du montant de votre don est déductible dans la limite de 20 %
du revenu imposable (60% et 5% du chiffre d'affaires).

Don déductible de l'ISF ou don de titres (actions) : contact : tél. : 01 45 06 10 68.

Le chapelet est récité dans les écoles aux intentions de tous les bienfaiteurs.

Vos coordonnées sont indispensables pour que nous puissions vous envoyer votre reçu fiscal et vous tenir informé de nos activités. Légalement, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour exercer ce droit, adressez-vous à :

ADEC, 01 45 06 10 68 ou adec.fr@fsspx.net